

Les garanties Novoferm® Habitat

Message à vos clients utilisateurs

Novoferm® Habitat apporte le plus grand soin à la fabrication de ses produits, conformément à la norme ISO 9001. Si toutefois, notre responsabilité de fabricant était mise en cause

pour un défaut d'aspect ou de fonctionnement, nous y ferions face et veillerions à vous apporter toute satisfaction dans les meilleurs délais.

RÉCEPTION DE VOTRE PORTE DE GARAGE

Le bon fonctionnement et les performances de votre porte sont dépendants de la bonne qualité de sa fabrication, dont nous sommes garants, et de la bonne qualité de son installation et des réglages effectués sur chantier.

La pose d'une porte de garage doit être faite dans le respect des règles et répondre en tout point aux prescriptions de pose décrites dans le DTU 36.5 - DTU 34.1 "Mise en œuvre fenêtres et portes extérieures". Ce document est consultable sur le site www.cstb.fr.

Nous vous engageons donc à effectuer les opérations de vérification suivantes à la réception de votre produit installé :

Aspect général du produit : les défauts d'aspects ne sont considérés que s'ils sont visibles à plus de 2 m de distance de la porte. Le film de protection posé sur les portes sectionnelles doit bien sûr être retiré avant ce contrôle et, en tout état de cause, dans un délai maxi de 1 mois après installation de la porte.

Remplissage bois : Les portes de garage en bois doivent recevoir un traitement identique sur les deux faces de la porte, compatible avec un usage extérieur, dans un délai maximum de 2 mois après installation. Le bois est une matière vivante, qui présente des nuances de teinte et d'aspect naturels qui ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation dans le cadre de la garantie fabricant.

Manœuvrabilité manuelle (en cas de porte motorisée, désolidariser le moteur grâce à la manœuvre de secours ou utiliser la manivelle de secours sur les portes à enroulement). La porte doit manœuvrer facilement à la main et rester en position si elle est lâchée à mi-ouverture. Si elle retombe ou remonte brutalement depuis cette position, l'équilibrage doit être ajusté. Si elle est difficile à manœuvrer en ouverture et en fermeture, il y a lieu de vérifier la géométrie de l'installation et de procéder à la lubrification de toutes les articulations et axes (cf. notice d'installation).

ATTENTION : les motorisations de portes de garage ne doivent en aucun cas compenser un fonctionnement manuel difficile et la sécurité des utilisateurs de portes motorisées n'est assurée que si le fonctionnement manuel de la porte est suffisamment souple pour permettre la bonne détection d'un obstacle éventuel sur la trajectoire.

Portillon et verrouillage de l'ensemble : en cas de présence d'une serrure de verrouillage, celle-ci doit se manœuvrer sans effort et le verrouillage/déverrouillage doit se réaliser facilement.

Fonctionnement motorisé : La manœuvre automatique de la porte doit se faire de manière silencieuse et sans à-coups et la présence d'un obstacle doit être détectée sans effort excessif et déclencher la réouverture (en fermeture) ou l'arrêt (en ouverture) de la porte, conformément aux exigences de la norme EN 13241. En cas de présence de cellules ou de dispositifs supplémentaires de sécurité, leur bon fonctionnement doit également être vérifié.

N.B. : le non-respect des instructions de pose et des règles de l'art (cf. DTU 36.5 - DTU 34.1) est suspensif de l'application de la garantie du fabricant.

Ces contrôles réalisés, vous pouvez prendre possession de votre porte de garage en toute confiance, un entretien régulier vous permettra d'assurer son confort, son aspect et votre sécurité pendant de nombreuses années.

GARANTIES

Sous réserve d'une installation respectueuse des instructions du fabricant et des règles de l'art ainsi que d'un entretien régulier par leur propriétaire.

	Produit situé à plus de 3 km du bord de mer	Produit situé à moins de 3 km du bord de mer
	Garantie standard	Garantie standard
❶ Corrosion	5 ans	2 ans
❷ Tenue/Adhérence		
❸ Couleur/Brillance		
❹ Fonctionnement mécanique	10 ans	
❺ Automatismes	5 ans	
❻ Accessoires et quincailleries	5 ans (depuis 01/2017)	

❶ Prise en charge d'une corrosion provenant de sous la peinture vers l'extérieur sur panneau non blessé (apparition de cloques) depuis le 01/01/2017.

❷ Prise en charge si la peinture se décolle à l'ongle sur le support panneau non blessé ou si la couleur reste sur la main en la passant légèrement dessus (farinage).

❸ Prise en charge d'une décoloration ou d'un défaut de brillance non homogène sur l'ensemble de la porte (cf. directives techniques qualisteelcoat 4.0).

❹ Tout ce qui empêcherait le bon fonctionnement mécanique du produit et qui n'est pas lié à la pose, hors pièces d'usure (ressorts, câbles...), qui sont prises en charge en tant qu'accessoires et quincailleries.

❺ Après retour et expertise chez Novoferm®, prise en charge du coût du matériel remplacé le cas échéant, à l'exception des frais de pose et dépose depuis le 01/05/2011.

❻ Verrouillage, charnière, galet, hublot, vitrage, joint, poignée, autres accessoires optionnels ou pièces d'usure ayant un défaut non lié à l'installation sur le chantier.

ENTRETIEN

Pour préserver leur aspect, leur bon fonctionnement et pouvoir bénéficier de l'application de la garantie fabricant, les portes de garage Novoferm® doivent faire l'objet d'un entretien régulier :

- contrôle du bon fonctionnement manuel de la porte et de l'état général des éléments de sécurité (câbles, poulies, ressorts, pare-chutes le cas échéant),

- lubrification des articulations, axes de roulettes, ressorts de torsion à l'aide d'un lubrifiant en bombe à base de silicone,

- lavage à l'eau douce (nettoyeur haute pression interdit) de la surface extérieure et intérieure du tablier,

- rinçage au jet d'eau en cas d'exposition ponctuelle aux embruns ou au sel, pour éviter la stagnation de sel qui accélérerait la corrosion de la porte en partie extérieure et intérieure (attention, la pluie ne rince pas la partie haute de la porte, en retrait du linteau, il faut donc bien compléter l'action de la pluie par un rinçage au jet),

- vérification de la détection d'obstacle du moteur en arrêtant la porte avec la main pour s'assurer que l'effort nécessaire n'est pas exagéré ni dangereux.

L'ensemble de ces opérations est détaillé dans le livret d'entretien fourni avec le produit, ou disponible sur notre site internet.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

- L'exposition et/ou l'usage de la porte dans un autre contexte que la maison individuelle, pour lequel notre produit a été conçu.

- Les désordres survenant suite à des conditions climatiques exceptionnelles.

- Toute modification ou intervention technique non expressément autorisée par le fabricant.

- L'absence d'entretien, ou un entretien différent de celui que nous préconisons dans les notices produits.

- Les défauts visibles non déclarés lors de la livraison du produit.

Ne concerne pas les garanties pour NOVOFERM® INDUSTRIE ET NOVOFERM® LUTERMAX.